

Affectation du résultat du budget "eau" 2020

Délibération 2021-029

Exposé

Ainsi que le prévoit l'instruction M4 relative aux services publics locaux industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, l'affectation du résultat du compte administratif de l'année n-1 doit être votée par le Conseil d'administration après adoption du compte administratif.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'année 2020 du budget « eau » d'Eau de Paris sur le compte 1068 « autres réserves » destiné au besoin de financement des investissements.

Le Conseil d'administration a arrêté le compte financier établi par l'agent comptable d'Eau de Paris pour l'exercice 2020 et constaté sa conformité avec le compte administratif 2020 du budget « eau ».

Les résultats de l'exercice 2020 ont ainsi été arrêtés :

DÉTERMINATION DU MONTANT DU RÉSULTAT ET DE SON AFFECTATION

Le compte administratif du budget principal d'Eau de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION

RECETTES :

Les recettes de l'exercice 2020 ont été évaluées à	309 429 260,00 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	298 750 248,88 €
Excédent d'exploitation, au 31 décembre 2019, reporté	néant

DÉPENSES :

Les crédits de l'exercice 2020 ont été arrêtés à	309 429 260,00 €
Le montant des dépenses mandatées s'élève à	285 823 973,14 €
Déficit d'exploitation, au 31 décembre 2019, reporté	néant

BALANCE :

Recettes	298 750 248,88 €
Dépenses	285 823 973,14 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	12 926 275,74 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES :

Les recettes de l'exercice 2020 ont été évaluées à	90 711 977,59 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	81 682 148,35 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2019	14 420 077,79 €

DÉPENSES :

Les crédits de l'exercice 2020 ont été arrêtés à	96 924 900,45 €
Le montant des dépenses mandatées s'élève à	81 525 268,08 €
Déficit au 31 décembre 2019, reporté	néant

BALANCE :

Recettes	96 102 226,14 €
Dépenses	81 525 268,08 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	14 576 958,06 €

Identique au compte de gestion établi par Monsieur l'Agent Comptable d'Eau de Paris

Statuant sur les opérations comptables de l'exercice 2020 et sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes, le Conseil d'administration admet les opérations effectuées figurant au compte de gestion de l'agent comptable d'Eau de Paris joint en annexe, résultats conformes au compte administratif.

DETERMINATION DU RESULTAT ET SON AFFECTATION

Ce résultat est égal à la différence entre les recettes et les dépenses constatées au compte administratif 2020 :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes d'exploitation de l'exercice 2019	298 750 248,88 €
- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2019	285 823 973,14 €
= Résultat de l'exercice 2019	12 926 275,74 €
+ Résultat reporté 2018	néant
= Résultat cumulé excédentaire 2019	12 926 275,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement de l'exercice 2020	81 682 148,35 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	81 525 268,08 €
= résultat de l'exercice 2020	156 880,27 €
+ Excédent au 31 décembre 2019	14 420 077,79€
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	14 576 958,06 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation, constaté au compte administratif 2020, en réserve sur le compte 1068 qui est destiné au besoin de financement des investissements.

